



Motion à l'adresse de l'Assemblée Générale

1. La SSN souffre d'un déficit structurel

Depuis 2015 la SSN connaît un déficit structurel (les pertes d'exploitation se montaient à CHF 98'398 en 2015, CHF 56'178 en 2016 et CHF 112'378 en 2017). L'on doit malheureusement compter avec une perte du même ordre de grandeur en 2018.

Des provisions pour la TVA d'un total de CHF 200'000 ont été dissoutes entre 2013 et 2016. Ceci a eu pour conséquence que dans un premier temps la menace puis la réalité d'une perte d'exploitation massive est restée relativement cachée dans les comptes annuels.

Les charges d'exploitation sont restés relativement stables entre 2013 et 2017 (CHF 1'623'978 en 2013 vs. CHF 1'601'942 en 2017). Les produits d'exploitation, par contre, ont fortement régressé sur cette période (CHF 1'659'598 en 2013 vs. CHF 1'489'564 en 2017). Face à cette situation, les frais auraient dû être réduits et/ou de nouvelles sources de revenu trouvées, ce qui n'a cependant pas été fait, ou du moins pas dans une mesure suffisante.

Si rien n'est entrepris et que la perte d'exploitation continue à se développer comme ces dernières années, la SSN sera en faillites au plus tard dans 2 ans. Il est cependant plus probable qu'elle tombe dans l'insolvabilité en 2018 encore.

2. Y a-t-il encore des réserves?

Les réserves seront épuisées en fin d'année:

- toutes les provisions ont été dissoutes
- les réserves en liquidités auront seront également épuisées en fin d'année.

Malheureusement pour différentes raisons la SSN n'a à ce jour pas obtenu comme elle l'espérait CHF 240'000 de subventions de l'OSAV, mais seulement CHF 156'000. La différence n'a pu être que partiellement compensées par d'autres recettes, malgré le fait que de nombreuses demandes de soutien aient été déposées. La SSN n'a pas forgé de liens solides avec de nouveaux potentiels donateurs, ce qui ne peut être compensé en quelques mois. Il faut donc s'attendre à ce que le déficit structurel empire encore en 2018.



3. Et maintenant?

Il est clair que pour s'assainir, la SSN doit diminuer ses dépenses et bénéficier d'une direction opérationnelle professionnelle. A côté d'une direction compétente au niveau de la nutrition, elle nécessite également une direction stricte au niveau financier. Ce n'est qu'ainsi que la menace de la faillite peut être écartée, ce qui permet de continuer d'œuvrer à la mise en œuvre des buts de l'association et de sauver une grande partie des places de travail.

Théoriquement 3 variantes sont envisageables:

1. La SSN se dissout et licencie tou(te)s ses employé(e)s. Les buts de l'association sont éventuellement repris par une autre organisation.
2. La SSN licencie tou(te)s ses employé(e)s sauf un ou deux dans l'espoir d'échapper à l'insolvabilité. Comme elle n'a pratiquement plus de personnel, elle n'est plus un partenaire crédible pour des donateurs potentiels, ne peut mettre œuvre des projets que de manière fort réduite et ainsi travailler que de manière limitée à la réalisation de ses buts statutaires.
3. La SSN conclut un contrat de coopération opérationnelle avec RADIX qui prend en charge la direction opérationnelle, y compris le risque financier. L'association SSN perdure cependant. Dans cette option également les frais doivent être réduits, ce qui entraînera probablement trois licenciements.

Le comité de la SSN a décidé de poursuivre la troisième option.

4. Paramètres fondamentaux du contrat avec RADIX

- L'association SSN perdure et continue à mettre en œuvre ses buts ainsi que prévu dans les statuts.
- RADIX prend la direction opérationnelle du secrétariat (y.c. la levée de fonds, la comptabilité, la direction du personnel, etc.), ainsi que la présidence de la SSN. La SSN est représentée au sein du Conseil de Fondation de RADIX.
- RADIX prend la pleine responsabilité financière pour le secrétariat. Etant donné que RADIX doit respecter le principe de couverture des frais, des économies sont indispensables.
- RADIX engage sept des dix collaborateurs et collaboratrices de l'actuel secrétariat.
- L'association SSN continue à accepter des mandats, elle encaisse les cotisations de ses membres, etc. Les recettes sont transmises à RADIX qui les utilise uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des buts de l'association SSN.
- Le comité de la SSN garde le contrôle stratégique du secrétariat.
- La nouvelle constellation est mise en œuvre en octobre 2018.



Avantages de la collaboration avec RADIX:

- Une équipe de direction expérimentée est à disposition.
- La SGE fait partie d'une plus grande organisation, des synergies peuvent être utilisées.
- Le réseau de RADIX peut être mis à contribution.
- Les collaborateurs et collaboratrices qui obtiennent un contrat de travail chez RADIX ont un employeur solide qui leur assure un avenir.
- Par une direction financière stricte, les chances de réussir le turnaround augmentent.
- Le contrat peut être résilié par chacune des parties, ce qui laisse l'association SSN libre d'à nouveau gérer son propre secrétariat à l'avenir si elle le souhaite.

Motion du comité à l'adresse de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale donne mandat au comité de négocier un contrat de collaboration avec RADIX, dans le cadre des paramètres fondamentaux mentionnés sous le point 4.